



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2022-2023-2024**

Veillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adoptera le programme des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024 lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue spécialement à cet effet,

Mercredi 15 décembre 2021 à 19 h

Veillez noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à L'Épiphanie (Québec) ce 6 décembre 2021

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE